



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2911

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon et à la Ville de Villeurbanne pour la mise en oeuvre d'une mission de liaison entreprise emploi - Année 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillaud, Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

**Absents non excusés** : MM. Calvel, Aggoun.

**Conseil du 9 juillet 2018****Délibération n° 2018-2911**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon et à la Ville de Villeurbanne pour la mise en oeuvre d'une mission de liaison entreprise emploi - Année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020. Il se décline au travers de 3 orientations qui se donnent pour ambition de :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises (orientation 1),
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires (orientation 2),
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire (orientation 3).

L'objet de cette délibération est de répondre prioritairement à la 1<sup>ère</sup> orientation de ce programme.

La Métropole porte en son cœur le pari d'une hybridation fructueuse de ses politiques publiques, notamment par le rapprochement de l'insertion et du développement économique.

En articulant ces 2 compétences, la Métropole dispose d'un puissant levier pour impulser une politique ambitieuse alliant performance économique et performance sociale au service d'un développement équilibré de son territoire. Mobilisant et profitant à chacun, elle doit contribuer à faire de la Métropole un territoire attractif, compétitif et solidaire.

Le développeur économique, spécialisé sur les questions d'implantation immobilière, de développement et d'attractivité, travaille en binôme avec le chargé de liaison entreprise emploi (CLEE), son homologue sur les questions d'insertion et d'emploi. Le CLEE est chargé de la mise en œuvre concrète d'actions relevant de la responsabilité sociale de l'entreprise. De plus, il est en capacité de mobiliser l'offre de services en matière de ressources humaines développée au profit des entreprises par les acteurs des territoires (Pôle emploi, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi -DIRECCTE- et les organismes paritaires collecteurs agréés -OPCA-, etc.).

Ainsi, le CLEE a pour mission, au sein du territoire dont il a la charge :

- d'élargir l'offre de services proposée aux entreprises sur les questions de recrutement,
- d'organiser la mise en œuvre de parcours intégrés permettant l'acquisition et la consolidation de compétences en adéquation avec les besoins de l'entreprise,
- de soutenir l'activité des structures d'insertion par l'activité économique en développant le recours à l'achat responsable et leur relation avec les entreprises ordinaires,
- de donner de la visibilité aux chefs d'entreprises des territoires, promouvoir et mobiliser le secteur de l'insertion,
- de faciliter les liens opérationnels entre entreprises et acteurs de l'insertion et la diffusion de bonnes pratiques,
- de déployer la Charte des 1 000.

Afin de mailler son action de façon simple et fluide avec le développeur économique du territoire et pour un partage efficace de la connaissance des entreprises, ces missions sont portées prioritairement par les structures accueillant déjà les développeurs économiques au regard des organisations actuelles.

## **II - Point d'étape sur le déploiement de la mission de CLEE sur le territoire de la Métropole**

La multiplicité et la diversité du nombre d'acteurs et outils d'insertion peut rendre ce secteur difficilement lisible et compréhensible pour des non-initiés.

La Métropole souhaite contribuer à donner plus de lisibilité à l'action publique et au sens de celle-ci sur son territoire en s'appuyant sur des initiatives pertinentes existantes et pouvant être optimisées, voire essaimées.

Elle souhaite également contribuer à la bonne articulation des acteurs, à une meilleure mobilisation des entreprises. Pour cela, sur ces territoires, les professionnels déjà en poste se verront proposer un cycle de formation renforcé pour développer leurs compétences dans les domaines concernés.

Ainsi, en 2017, 5 organismes locaux ont pu proposer à la Métropole la mise en place de cette mission de liaison entreprise emploi sur 9 territoires correspondant aux périmètres des Conférences territoriales des Maires (CTM), au plus près des besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi :

- ouest nord et Val d'Yzeron,
- Lyon 5°/9°, Lyon 3°/6° et Lyon 7°/8°,
- Villeurbanne,
- Val de Saône,
- Lômes et Coteaux du Rhône,
- Plateau nord,
- Rhône amont.

Le développement de cette mission depuis fin 2016 (avec des déploiements successifs) a permis la rencontre de 519 entreprises, le recueil de 305 offres d'emploi et de contribuer au déploiement de la Charte des 1 000 auprès de 523 entreprises. Les CLEE ont également pu contribuer à des opérations de recrutement et des rencontres entre structures de l'économie sociale et solidaire et entreprises afin de développer les relations entre ces 2 secteurs.

Cette mission a permis la mise en place de modalités de collaboration efficaces avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion de leur territoire, s'impliquant dans un plan d'actions partagé visant l'efficacité d'intervention de chaque acteur auprès de la cible d'entreprises et de publics.

La constitution de binômes développeur économique/CLEE permet d'élargir l'offre de services auprès des entreprises, notamment sur le volet recrutement qui est une problématique forte pour le développement des entreprises.

## **III - Poursuite du soutien initié en 2016**

Villeurbanne et Lyon 5°/9° ont été les territoires d'expérimentation de la mission CLEE dès fin 2016 aux côtés des CTM ouest nord et Val d'Yzeron.

Il est proposé aujourd'hui de reconduire la mission de CLEE sur Villeurbanne et Lyon 5°/9°.

### **1° - Villeurbanne**

La Ville de Villeurbanne s'est appuyée sur son expertise dans la mobilisation des entreprises sur des questions d'emploi en expérimentant, dès fin 2016, la mission de CLEE.

En 2017, le CLEE a travaillé avec 111 entreprises, traité 73 offres d'emploi et mobilisé 16 entreprises dans la démarche de la Charte des 1 000. Il est désormais parfaitement identifié tant par les entreprises que par les acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire. Pour appuyer le CLEE, la Ville mobilise également une assistante à 50 %.

Budget prévisionnel 2018			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	71 552	Ville de Villeurbanne	27 837
		Métropole de Lyon	43 715
<b>Total</b>	<b>71 552</b>	<b>Total</b>	<b>71 552</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention au profit de la Ville de Villeurbanne pour un montant de 43 715 €.

## 2° - Lyon 5°/Lyon 9°

La MDEF de Lyon s'est appuyée sur son expérience de relation avec les entreprises sur la zone franche urbaine La Duchère pour expérimenter la mission CLEE dès fin 2016 en l'élargissant à l'ensemble du territoire de Lyon 5° et Lyon 9°. Le CLEE intervient en coordination avec les acteurs du territoire pour sensibiliser et mobiliser les entreprises à l'intégration de personnes en insertion.

En 2017, il a travaillé avec 73 entreprises, traité 123 offres d'emploi et mobilisé 15 entreprises dans la démarche de la Charte des 1 000.

Budget prévisionnel Année 2018			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats (personnel)	78 710	GIP MDEF de Lyon	40 210
		Métropole de Lyon	38 500
<b>Total</b>	<b>78 710</b>	<b>Total</b>	<b>78 710</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention au profit du GIP MDEF de Lyon pour un montant de 38 500 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 82 215 €, selon la répartition suivante :

- 43 715 € pour la Ville de Villeurbanne,
- 38 500 € pour le GIP MDEF de Lyon,

pour la mise en œuvre en 2018 d'une mission de liaison entreprise emploi,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Ville de Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - la convention passée entre la Métropole et le GIP MDEF de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

#### 2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 017 - opération n° 0P36O5133.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.**